

Procès Verbal de la séance du mardi 10 octobre 2017

L'an deux mil dix sept, le mardi dix octobre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Françoise FARCY, Maire.

Date de convocation

Et affichage :
03/10/2017

Étaient présents :

Françoise FARCY, Martine DELAROCHE, Danielle MARTIN, Françoise SERRARE, Sabine HAVREZ, Bruno BEAUFILS, Bertrand MAUDET, Thierry LANCELEUR, Sabrina PIAUT formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de membres

- en exercice : 11
- présents : 07
- votants : 07

Absents excusés : Renan AUFFRET, Michel SAUNIER
Absents : Sabrina PIAUT, Sabine HAVREZ

Ordre du jour : 1* Présentation Projet Eolien sur commune de Ligrion, 2* Adhésion au Syndicat Mixte de la Région Mancelle pour le stationnement des gens du voyage, 3* Modification statutaire-Ajout nouvelles compétences communautaires, 4* Fiscalité professionnelle unique-retrait des délibérations antérieures, 5* Surtaxe d'Assainissement 2018, 6* Taxe d'aménagement 2018, 7* Questions diverses.

Madame le Maire demande aux élus s'ils sont d'accord pour mettre à l'ordre du jour un sujet qui ne l'était pas ; il s'agit de prendre une délibération modificative budgétaire.

Secrétaire : En vertu de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme à l'unanimité comme secrétaire de séance : Bertrand Maudet

Lecture du Procès-verbal de la dernière réunion : pas d'observation.

2017-039 : PRESENTATION PROJET EOLIEN SUR COMMUNE DE LIGRON

Madame le Maire présente Mme Manceau de la Société Soleil du Midi chargée d'une étude sur l'implantation d'éoliennes sur la commune de Ligrion.

La société Soleil du Midi de Développement a identifié sur les communes de Bousse, Clermons-Créans, et Ligrion, une zone favorable au développement de l'énergie éolienne. Cette zone a été sélectionnée selon les orientations définies par le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) de la Région des Pays de la Loire, a été approuvée le 18 avril 2014 par le Préfet de Région.

Le 3 mai 2017, la société Soleil du Midi développement a exposé aux membres des 3 conseils municipaux le projet de parc éolien possible sur les Communes de Bousse, Clermont-Créans, et Ligrion.

Le secteur se situerait approximativement au niveau de la Garenne des Saars concernant la partie de Bousse.

Cette délibération est un préalable aux études après autorisation des propriétaires concernés.

Après avoir pris connaissance de ces éléments qui fondent sa décision et après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable de principe en faveur du projet
- D'autoriser la société à engager les études de faisabilité du projet éolien
- D'autoriser l'utilisation et l'aménagement de la voirie communale du site, dans le cadre des futures études et futurs travaux de construction du parc éolien.
- De donner mission à Madame le Maire ou son représentant pour suivre l'avancement de cette opération.

Les élus votent à l'unanimité pour cette délibération modificative.

Fait et délibéré en jour, mois et ans susdits

Le Maire,
Françoise FARCY

